

Marie-Andrée Gaboury

Paul Rompré

1998/01/01

La notion de cohérence textuelle



quel enseignant n'a pas déjà déploré le manque de cohérence d'un texte produit par un élève ? Cohérence : le mot n'est pas neuf ; son utilisation dans la correction non plus. Mais sait-on exactement ce qu'il recouvre ?

Pour aller au-delà du sens que *Le Robert* prête à ce mot passe-partout (« rapport étroit d'idées qui s'accordent entre elles »), il convient de rappeler que la cohérence constitue l'objet de la linguistique textuelle, laquelle cherche à mettre en lumière « ...les propriétés de cohésion et de cohérence qui font qu'un texte est irréductible à une simple suite de phrases[1] ».

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, un certain nombre de chercheurs se sont penchés sur la notion de texte. Teun Van Dijk[2], par exemple, à partir de l'étymologie « textus » (tissu), met en relief le caractère indissociable des notions de cohérence et de texte. Par cette image du « tissé », il explique, entre autres, que la cohérence d'un texte se trouve dans les liens qui se forment entre la microstructure (niveau des phrases) et la macrostructure (le thème développé d'une phrase à l'autre et qui forme un ensemble). C'est toutefois le Français Michel Charolles qui, dans un article de la revue *Langue française*[3], tente de concilier cohérence et pédagogie en proposant une application de la cohérence textuelle à la correction de textes d'écoliers. Charolles constate que les enseignants, tant qu'ils corrigent au niveau de la phrase, apportent des remarques précises et bien délimitées ; par contre, dès qu'ils passent au niveau du texte, ils emploient de moins en moins de termes techniques et font des remarques floues, impressionnistes même. S'inspirant alors des travaux de grammairiens du texte, Charolles propose quelques règles de « bonne formation

textuelle » : la répétition (observation et utilisation de procédés de rappel) ; la progression (utilisation des connecteurs, des marqueurs de texte, des types de progression thématique) ; la relation (prise en considération de la situation de communication : aspects contextuels, intention de l'énonciateur, type de texte) ; la non-contradiction (aucun élément sémantique ne doit contredire un contenu posé ou présumé).

En 1987, Jacqueline Lemieux, alors enseignante au collège Notre-Dame-de-Foy, publiait un rapport de recherche (*Le français écrit par la cohérence du texte*), que l'on ne peut passer sous silence. En plus de constituer une synthèse éclairante sur les différentes recherches en cohérence textuelle jusque-là, ce rapport tentait de montrer tous les avantages pédagogiques que présente l'application de ce « cadre de présentation du langage[4] ».

Au regard d'une situation concrète d'enseignement, la théorie de la cohérence textuelle peut se révéler intéressante dès lors qu'elle se transforme en « guide » favorisant, chez les élèves, la rédaction de textes de qualité et, chez les enseignants, une correction plus rigoureuse et plus efficace.



- 1 RASTIER, F., *Sens et textualité*, Hachette, 1989. [Retour](#)
- 2 VAN DIJK, Teun A., « Le texte » in *Dictionnaire des littératures de langue française*, tome III, Bordas. [Retour](#)
- 3 CHAROLLES, M., « Enseignement du récit et cohérence du texte » dans *Langue française*, n° 38, Larousse, 1978. [Retour](#)
- 4 Cette notion a été mise de l'avant par Jacqueline Lemieux lors de son allocution au colloque de l'APEFC en 1990 (Lemieux, Jacqueline, *Lire et écrire au collégial : la cohérence du discours*, actes du colloque de l'APEFC, 1990). Le texte de son allocution, en format PDF (11 ko), est disponible [dans le site de Correspondance](#). [Retour](#)



Marie-Andrée Gaboury

CCDMD



Paul Rompré

CCDMD